

Marque A : où est-elle protégée, pour quoi, et jusqu'à quand ?

État du portefeuille en octobre 2026 · une marque principale (« Marque A ») et deux déclinaisons déposées en Chine (« Marque B », « Marque C »)

72

territoires visés, dont les 27 États de l'Union européenne et les 17 États de l'OAPI

63

territoires où la marque A est enregistrée

9

procédures encore en cours, dont 1 opposition

5

continents : Europe, Afrique, Amériques, Asie, Océanie

2029

première échéance structurante (voir page 2)

COUVERTURE TERRITORIALE, ZONE PAR ZONE

EUROPE

Union européenne · 27 États
marque de l'UE, et marque française

Royaume-Uni
international

Suisse
international

Jersey
international

Norvège
international

AFRIQUE

OAPI · 17 États
international

Algérie

Maroc

Tunisie

Égypte

Kenya

Madagascar

Ouganda
national

Ghana

Nigeria
national

Éthiopie
national

AMÉRIQUES

États-Unis

Mexique

Honduras
national

Équateur
national

Pérou
national

Canada

Brésil

ASIE · OCÉANIE

Japon

Viêt Nam

Singapour

Philippines

Malaisie

Polynésie française
extension du titre français

Chine

désignation internationale en opposition · + marques B et C

COHÉRENCE : CLASSES COUVERTES

	9	16	30	31	35	39	40	41	42	44
A · France, UE, Polynésie	Couverte	Couverte	Couverte	Couverte	Couverte	Couverte	Couverte	Couverte	Couverte	Couverte
A · international	Non couverte	Non couverte	Couverte	Non couverte	Couverte	Non couverte	Couverte	Non couverte	Non couverte	Non couverte
A · dépôts nationaux	Non couverte	Non couverte	Couverte	Non couverte	Couverte	Non couverte	Couverte	Non couverte	Non couverte	Non couverte
B · Chine	Non couverte	Non couverte	Non couverte	Non couverte	Refus en cours	Non couverte	Non couverte	Refus en cours	Refus en cours	Refus en cours
C · Chine	Non couverte	Non couverte	Non couverte	Non couverte	Demandée	Non couverte	Non couverte	Demandée	Non couverte	Couverte

■ Couverte ■ Demandée ■ Refus en cours ■ Non couverte

Classification de Nice. L'enregistrement international et les dépôts nationaux couvrent les classes 30, 35 et 40 ; dans certains pays, l'office a enregistré une ligne par classe.

■ Enregistrée ■ En cours d'examen ou de publication □ Opposition en cours

Sans mention : désignation de l'enregistrement international

LES TITRES, FAMILLE PAR FAMILLE

TITRE	DÉPÔT	CLASSES	ÉTAT	RENOUVELLEMENT
A · marque française	2024	10 classes	Enregistrée, étendue à la Polynésie française	2034
A · marque de l'Union européenne	2024	10 classes	Enregistrée	2034
A · enregistrement international	2024	30, 35, 40	22 désignations : 15 enregistrées, 6 en cours, 1 opposition	2034
A · dépôts nationaux	2024	30, 35, 40	Équateur, Honduras, Ouganda, Pérou : enregistrés · Nigeria, Éthiopie : en cours	2031 à 2035
B · Chine	2025	35, 41, 42, 44	4 demandes, refus en cours	-
C · Chine	2025	35, 41, 44	Classe 44 enregistrée · 35 et 41 publiées	2035 (classe 44)

REPÈRES DANS LE TEMPS

2029	2031	2034	2035
Fin de la période de cinq ans pendant laquelle l'enregistrement international dépend de sa marque d'origine	Premiers renouvellements : Éthiopie, Nigeria, Ouganda	Renouvellement des trois titres principaux, de l'Équateur et du Pérou	Honduras et marque C en Chine

OBSERVATIONS

1 · Une protection à deux vitesses. En Europe, la marque A couvre dix classes ; partout ailleurs, trois (30, 35 et 40). Les activités des classes 9, 16, 31, 39, 41, 42 et 44 ne sont protégées qu'en France, dans l'Union européenne et en Polynésie française. En Chine, une partie d'entre elles est visée par d'autres signes (B et C).

2 · Trois dossiers demandent un suivi actif. L'opposition formée en Chine contre la désignation internationale ; le refus en cours sur les quatre demandes de la marque B en Chine ; huit territoires encore en examen ou en publication (Brésil, Canada, Ghana, Jersey, Malaisie, Nigeria, Norvège, Éthiopie).

RECOMMANDATION FICTIVE · À TITRE D'ILLUSTRATION

La Chine concentre deux procédures : l'opposition contre la désignation de la marque A et le refus sur la marque B. Si la Chine fait partie des marchés prioritaires, la réponse à l'opposition relève des protections **vitales** de la Pyramide de la Marque™ : elle passe avant toute nouvelle extension.

Si la marque B n'a pas d'usage prévu en Chine à court terme, l'abandon des demandes refusées peut être arbitré au profit de la marque C, déjà en partie enregistrée.

Un échéancier unique 2029-2035 permet de budgéter les renouvellements au lieu de les découvrir un par un.

Extrait établi à partir d'un portefeuille réel, anonymisé et adapté : le nom des marques, les logos, les numéros, les dates précises et le titulaire ont été retirés, et plusieurs pays ont été modifiés. La recommandation est fictive : elle ne repose sur aucun échange avec le titulaire. Une cartographie est établie à une date donnée, à partir de sources identifiées. Elle ne constitue ni une surveillance continue, ni une appréciation exhaustive de la validité et de l'opposabilité des droits.